



PROCES VERBAL DU 13 avril 2023

Date de convocation : 7 avril 2023

Date d'affichage de la convocation : 7 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize du mois d'avril à quatorze heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de *Luc CASTAN, Maire*

Nombre de conseillers en exercice : 15

BENAUSSE Geneviève, BOULAIN Jackie, BOUSQUET Véronique, CASTAN Luc, FERRY Gérard, FOURNIER Jean-Paul, FOURNIER Jean-Pierre, GUIPET Christian, HURAUX Yves, OLIVER Aurore, PUJOLAS Stéphanie, ROMUALDO Audrey, THERON-CHET Marie-Christine, VERISSIMO Aude, VIE Pierre.

Nombre de conseillers présents : 11

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : 4

Procuration(s) : 4

Mme ROMUALDO Audrey donne procuration à Mr FERRY Gérard

Mme OLIVER Aurore donne procuration à Mr HURAUX Yves

Mr GUIPET Christian donne procuration à Mme VERISSIMO Aude

Mme BENAUSSE Geneviève donne procuration à Mr VIE Pierre

Secrétaire de séance : Gérard FERRY

Monsieur le maire salue l'assemblée et souhaite la bienvenue à tous avant de déclarer le conseil municipal ouvert.

Sont excusés avec procuration :

Mme ROMUALDO Audrey donne procuration à Mr FERRY Gérard

Mme OLIVER Aurore donne procuration à Mr HURAUX Yves

Mr GUIPET Christian donne procuration à Mme VERISSIMO Aude

Mme BENAUSSE Geneviève donne procuration à Mr VIE Pierre

Monsieur le maire procède à l'appel et demande à l'assemblée de bien vouloir signer la liste de présence.

Monsieur le maire annonce que le quorum est atteint et que le conseil peut débiter.

Avant d'aborder les points inscrits à l'ordre du jour,

PV du 19 janvier 2023 :

Vous avez été destinataires du compte rendu de la séance du 19.01.2023, vous avez signé ou le PV ou mentionné le motif de votre refus.

Je tiens à préciser que, comme convenu lors du dernier conseil, nous avons étudié une suggestion de modification et que celle-ci a été apportée (erreur matérielle sans incidence) sur le PV

Marie-Christine THERON-CHET est sortie de la salle lors du vote - Délibération n°2023-5 financement des investissements



votes : 12 pour + 2 contre + 1 abstention (celle de Marie-Christine THERON-CHET)
Rectification : 12 pour + 2 contre + 0 abstention (erreur matérielle sans incidence)
Le PV ayant été validé à la majorité la fois précédente, il n'y a donc pas lieu de voter à nouveau.

Nota : Il serait bon à l'avenir, que les motifs de refus ne débordent pas sur l'ensemble de la page des signatures comme cela est le cas depuis plusieurs conseils municipaux

Validation du PV du 30 mars 2023 :

Circulation du registre

Vous avez été destinataires du compte rendu de la séance du 30.03.2023.

Il y a-t-il des observations ?

Lecture des corrections suggérées par l'opposition et indication du motif de refus des modifications par le Maire (n'apporte aucun élément complémentaire à la compréhension de la séance)

Si personne n'a rien à ajouter ou à modifier, je vous demande de bien vouloir approuver le compte rendu de la séance du 30.03.2023.

On ne passe pas à l'ordre du jour tant que le PV n'est pas signé

Validation du PV du 30 mars 2023 qui a été signé par la majorité des membres

Gérard FERRY est désigné secrétaire de séance.

Dans le cadre du compte rendu des décisions prises par le Maire au titre de l'article L2122-22 du code des collectivités, Mr Luc CASTAN indique qu'il n'y a pas eu de préemption

0 préemption depuis le dernier Conseil Municipal du 30.03.2023

0 non préemption depuis le dernier Conseil Municipal du 30.03.2023

Aucune décision à caractère budgétaire n'a été prise en application de l'article 3 II. de l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020. Le vote du budget 2023 est à l'ordre du jour.

En rapport avec le courrier du 3 février 2023 de Mr le Sous-Préfet, Mr Castan rappelle que :

Mr le Maire fait respecter l'ordre

Mr le Maire peut rappeler à l'ordre et/ou exclure les membres perturbateurs de la séance

Mr le Maire signale qu'en raison de l'agitation des précédents conseils, il n'y aura qu'un seul rappel à l'ordre ou pas si nécessaire

Mr le Maire donne lecture de l'ordre du jour avant de passer la parole à Mr Huraux avec l'accord de l'assemblée

Approbation du Compte Financier Unique

Affectation du résultat

Approbation du Compte Financier Unique - Enfance Jeunesse

Affectation du résultat - Enfance Jeunesse

Vote des taxes communales

Attribution des subventions aux associations

Vote des budgets

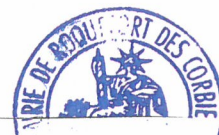
Questions et informations diverses

Mr le Maire indique que les quatre arrêtés de signatures des documents budgétaires devront être signés avant de sortir de la salle du conseil

Les tableaux de la présentation du budget sont projetés sur un très grand écran visible de tous les membres du conseil.

Tout comme la séance du Conseil Municipal, ces tableaux sont retransmis en direct via le Facebook de la commune de Roquefort, et sont commentés par Yves Huraux.

Cela permet une plus grande compréhension de la présentation de Y. Huraux.



OBJET N°1 :

2023-20 Approbation du Compte Financier Unique 2022

VOTES POUR : 11	VOTES CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 3
-----------------	------------------	-----------------

Exposé du rapport :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que nous avons souhaité faire partie des collectivités « pilotes » volontaires sous référentiel M57 pour **expérimenter un Compte Financier Unique (CFU)** en vertu de la délibération n°2021-82 du 29 novembre 2021.

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

Le budget général de l'exercice 2022 pour lequel le Compte Financier Unique vous est soumis par Monsieur le Maire s'est exécuté du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour les opérations de la Section d'Investissement et pour les opérations de la Section de Fonctionnement.

Une décision modificative a été prise le 19 janvier 2023 en conseil municipal Délibération n°2023-06

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M Yves HURAUX, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2022 dressé par M Luc CASTAN en qualité de Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives

1/ lui donne acte de la présentation faite du **Compte Financier Unique**

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Fonctionnement	
Dépenses de fonctionnement :	1 297 936€42
Recettes de fonctionnement :	1 739 432€74
Résultat de l'exercice de fonctionnement :	441 496€32
Investissement	
Dépenses d'investissement :	933 890€85
Recettes d'investissement :	369 864€93
Résultat de l'exercice investissement :	-564 025€92
Résultat global de l'exercice :	-122 529€60

Résultat n-1 reporté section de fonctionnement :	622 932€78
Solde d'investissement n-1 :	144 800€79
Restes à réaliser :	275 951€46
Résultat de clôture :	369 252€51

BUDGET ROQUEFORT CORBIERES - BUDGET ROQUEFORT CORBIERES - CFU - 2022

I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
			Investissement	Fonctionnement
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 660 514,21	1 672 613,00
	Recettes réalisées (1)	B	369 664,93	1 739 432,74
	Restes à réaliser	C	137 313,54	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 825 315,00	2 205 545,78
	Dépenses réalisées (1)	E	933 660,85	1 287 938,42
	Restes à réaliser	F	413 265,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-564 025,92	441 496,32
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	144 800,79	622 932,78
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-419 225,13	1 064 429,10
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-275 951,46	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-695 176,59	1 064 429,10

2/ constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte financier unique relatives au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3/ reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4/ arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération n°2021-82 du Conseil Municipal en date du 29 novembre 2021.

Vu la délibération n°2022-12 du Conseil Municipal en date du 30 mars 2022 approuvant le budget de l'année 2022 pour le budget principal.

Proposition de vote :

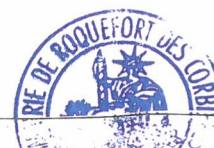
Il est proposé :

- d'arrêter les résultats définis ci-dessus
- d'approuver le Compte Financier Unique 2022

Après qu'Yves HURAUX ait demandé s'il y avait des questions, intervention de Marie-Christine THERON-CHET, minute 37 de l'enregistrement :

«Lors de la mise en place du conseil de mars 2021, vote unanime pour acter de l'obligation de fournir à tous les membres du Conseil Municipal les documents relatifs à l'ordre du jour. Ces derniers peuvent consulter les dossiers en mairie aux jours et heures d'ouverture.

Nous avons reçu la convocation au Conseil Municipal, par mail, le 7 avril, aucun dossier en pièce jointe. Appel à 15 h 30 : c'est un oubli ! Envoi prévu mardi.



Le mardi à 09 h 00, M. Pierre VIE se présente à la mairie et demande le détail du compte administratif et du budget, et, ne l'a pas eu.

Selon l'article L2121-13 du CGCT, il s'agit d'une entrave au bon déroulement de la démocratie.

La réponse à Pierre VIE : vous l'aurez dans la journée. J'ai appelé Luc CASTAN à 16 h 00, les engagements pris n'ont pas été respectés ; ce qui ne nous a pas permis d'analyser afin de pouvoir débattre. Pour info, il suffisait d'appuyer sur un bouton pour nous l'envoyer par mail car la consolidation des chiffres avait été réalisée.

Le groupe d'opposition constate une fois de plus la volonté affichée de la majorité d'empêcher tout acte démocratique et de poursuivre la tâche communale de façon autoritaire et unilatérale. Je demande que mon intervention soit reprise dans sa totalité lors du PV de la séance, et, pour éviter tout oubli lors de la retranscription, si vous le souhaitez je suis capable de vous le remettre. »

Luc Castan : O.K.

Marie-Christine THERON-CHET : concernant ensuite ce tableau, y-a-t-il une coquille ? Résultats réalisé et voté identiques = surprenant !! Réponse Yves HURAUX inaudible car parole coupée par Marie-Christine THERON-CHET.

Charges à caractère général, augmentation de 13% dont vous n'avez pas parlé.

[...]

Marie-Christine THERON-CHET : Budget investissement largement couvert par budget de fonctionnement, je pense que c'est faux !

Yves HURAUX : non ! nous y reviendrons plus tard !

[...]

Marie-Christine THERON-CHET demande à M. le Président de reprendre monsieur Huraux !

Refus de vote de l'opposition !

OBJET N°2 :

2023-21 Affectation du résultat

VOTES POUR : 12	VOTES CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 3
-----------------	------------------	-----------------

Exposé du rapport :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le Conseil Municipal doit délibérer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2022 ;

PROPOSE de statuer sur l'affectation du résultat sur le budget 2023 comme suit :
359 252€51 en section de fonctionnement à l'article 002
695 176€59 en section d'investissement à l'article 1068



AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement		
A Résultat de l'exercice	précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
B Résultats antérieurs reportés	ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	441 496,32 €
C Résultat à affecter	= A+B (hors restes à réaliser)	622 932,78 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		1 064 429,10 €
<hr/>		
D Solde d'exécution d'investissement		-419 225,13 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)		-275 951,46 €
Besoin de financement F	=D+E	-695 176,59 €
AFFECTATION = C	=G+H	1 064 429,10 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	G = au minimum, couverture du besoin de financement F	695 176,59 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		369 252,51 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Proposition de vote par le maire :

Il est proposé :

- d'approuver l'affectation du résultat défini ci-dessus

Refus de vote de l'opposition !

Marie-Christine THERON-CHET : Vous avez refusé de nous donner les documents

Luc CASTAN : c'est faux !

Pour l'affectation du résultat, l'opposition précise, une fois de plus qu'elle ne participera pas au vote. Lequel est acquis à la majorité.

OBJET N°3 :

2023-22 Approbation du Compte Financier Unique 2022 – Enfance Jeunesse

VOTES POUR : 11	VOTES CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 3
-----------------	------------------	-----------------

Exposé du rapport :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que nous avons souhaité faire partie des collectivités « pilotes » volontaires sous référentiel M57 pour **expérimenter un Compte Financier Unique (CFU)** en vertu de la délibération n°2021-82 du 29 novembre 2021.

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

Le budget général de l'exercice 2022 pour lequel le Compte Financier Unique Enfance Jeunesse vous est soumis par Monsieur le Maire s'est exécuté du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour les opérations de la Section d'Investissement et pour les opérations de la Section de Fonctionnement.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M Yves HURAU, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2022 dressé par M Luc CASTAN en qualité de Maire, après s'être fait présenter le budget.

1/ lui donne acte de la présentation faite du **Compte Financier Unique – Enfance Jeunesse**

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

<i>Fonctionnement</i>	
Dépenses de fonctionnement :	227 419€16
Recettes de fonctionnement :	228 462€54
Résultat de l'exercice de fonctionnement :	1 043€38
<i>Investissement</i>	
Dépenses d'investissement :	0€00
Recettes d'investissement :	0€00
Résultat de l'exercice investissement :	0€00
Résultat global de l'exercice :	1 043€38
Résultat n-1 reporté section de fonctionnement :	6 238€52
Solde d'investissement n-1 :	0€00
Résultat de clôture :	7 281€90
Restes à réaliser :	0€00

I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
			Investissement	Fonctionnement
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	0,00	226 761,49
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	226 462,54
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	0,00	233 000,00
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	227 418,16
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00
Différence entre les livres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	1 043,39
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	6 286,52
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	G + H	0,00	7 281,90
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G + H + I	0,00	7 281,90

2/ constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte financier unique relatives au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3/ reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4/ arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération n°2021-82 du Conseil Municipal en date du 29 novembre 2021.

Vu la délibération n°2022-15 du Conseil Municipal en date du 30 mars 2022 approuvant le budget de l'année 2022 pour le budget Enfance Jeunesse.

Proposition de vote par le maire :

Il est proposé :

- d'arrêter les résultats **Enfance Jeunesse** 2022 définis ci-dessus
- d'approuver le Compte Financier Unique – **Enfance Jeunesse** 2022

Refus de vote de l'opposition !

OBJET N°4 :

2023-23 Affectation du résultat - Enfance Jeunesse

VOTES POUR : 12	VOTES CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 3
-----------------	------------------	-----------------

Exposé du rapport :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le Conseil Municipal doit délibérer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022.



Après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2022 Enfance Jeunesse ;

PROPOSE de statuer sur l'affectation du résultat sur le budget 2023 comme suit :

7281€90 en section de fonctionnement à l'article 002

0 € en section d'investissement à l'article 1068

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 043,38 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	6 238,52 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	7 281,90 €
<hr/>	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	0,00 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	0,00 €
Besoin de financement F	=D+E 0,00 €
AFFECTATION = C	=G+H 7 281,90 €
1) Affectation en réserves R 1068 en Investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0,00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	7 281,90 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Proposition de vote par le maire :

Il est proposé :

- d'approuver l'affectation du résultat - Enfance Jeunesse définie ci-dessus

Refus de vote de l'opposition !

OBJET N°5 :

2023-24 Vote des taxes communales

VOTES POUR : 15	VOTES CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
-----------------	------------------	-----------------

Exposé du rapport :



Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le Conseil Municipal doit délibérer sur le montant des taxes communales.

En dépit d'une conjoncture difficile, Monsieur le Maire ne souhaite pas reporter cette inflation aux Roquefortois et propose de garder les taux communaux de 2022.

Taxe foncière bâti 54,61 % (taux communal appliqué 23.92% et 30.69% de réversion départementale)
Taxe foncière non bâti 94,21 %

En 2023 suite au dégel de la taxe d'habitation, une nouvelle recette apparaît à l'état 1259. Il s'agit de la taxe d'habitation appliquée sur les résidences secondaires.

Taxe habitation 13,50 % (résidences secondaires)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'état n°1259 de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023

Proposition de vote par le maire :

Il est proposé :

- d'approuver les taux communaux 2023 cités ci-dessus

Yves HURAUX. précise que l'on n'augmentera pas le taux sur résidence secondaire car sinon obligation d'augmenter le taux sur le foncier bâti dans la même proportion.

Luc CASTAN précise qu'il est hostile à l'augmentation de ces taxes, car les assujettis sont pris en otage

OBJET N°6 :

2023-25 Attribution des subventions aux associations

VOTES POUR : 12	VOTES CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 3
-----------------	------------------	-----------------

Exposé du rapport :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de voter certaines subventions en faveur des associations locales ou œuvres d'utilité publique.

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur l'octroi de ces subventions au titre de l'année 2023



SUBVENTIONS 2023		BUDGET 2022 VOTE	Réalisé au 31/12/2022	Proposition au budget 2023
SUBVENTION	Anim 540	250,00 €		250,00 €
SUBVENTION exceptionnelle 2022	A.C.C.A chez M. VIE Pierre	250,00 €	750,00 €	250,00 €
SUBVENTION	A.C.E (collectionneurs etiquette)	250,00 €	250,00 €	250,00 €
SUBVENTION	A.M.C	250,00 €	250,00 €	250,00 €
SUBVENTION	AFM	200,00 €		200,00 €
SUBVENTION	ARC EN ROQUE	250,00 €	250,00 €	250,00 €
SUBVENTION	AROM	250,00 €		- €
SUBVENTION	ASAR (course Sigean	250,00 €		- €
SUBVENTION	ATELIER COUTURE ROQUEFORT			250,00 €
SUBVENTION	Association parents d'élèves	250,00 €	250,00 €	250,00 €
SUBVENTION	Atelier Créatif couture	250,00 €	250,00 €	250,00 €
SUBVENTION	ATELIER SAINT LUC saint luc	250,00 €	250,00 €	250,00 €
SUBVENTION	Caisse Des Ecoles	1 520,00 €		1 000,00 €
SUBVENTION	CDD	250,00 €		- €
SUBVENTION	CFA	150,00 €		- €
SUBVENTION	Chambre des Métiers	252,00 €		252,00 €
SUBVENTION	CLUB DE DANSE SPORTIVE ET DE S	250,00 €	250,00 €	1 000,00 €
SUBVENTION	Collège des Corbieres	300,00 €		- €
SUBVENTION	CULTURE ET LOISIRS ROQUEFORT	250,00 €	250,00 €	250,00 €
SUBVENTION	Cyclo Club Sigean	200,00 €		150,00 €
SUBVENTION exceptionnelle	Cynégétique Corbieres Maritimes	- €	750,00 €	250,00 €
SUBVENTION excepEP	DIANE ROQUEFORTOISE	250,00 €	1 000,00 €	250,00 €
SUBVENTION	ECOLE DU DOS	250,00 €	250,00 €	250,00 €
SUBVENTION	FETE DU CHEVAL EN CORBIERES	250,00 €	250,00 €	250,00 €
SUBVENTION	FNACA	200,00 €		200,00 €
SUBVENTION	Fondation du patrimoine	120,00 €		120,00 €
SUBVENTION	Halte Répît	100,00 €		- €
SUBVENTION	L ATELIER DU BIEN ETRE	250,00 €	250,00 €	250,00 €
SUBVENTION	LA BOULE ROQUEFORTOISE	250,00 €	200,00 €	250,00 €
SUBVENTION exceptionnelle	LA BOULE ROQUEFORTOISE	- €	250,00 €	200,00 €
SUBVENTION	La Prévention routière	50,00 €		50,00 €
SUBVENTION	LA VIGNERONNE	250,00 €	250,00 €	250,00 €
SUBVENTION	LES 2 R	250,00 €	250,00 €	250,00 €
SUBVENTION exceptionnelle	Les Amis de Ste Germaine	- €		- €
SUBVENTION	LES AMIS DU CALVAIRE	250,00 €	250,00 €	250,00 €
SUBVENTION	Les Copains Roquefortois	250,00 €		250,00 €
SUBVENTION	L'ESPOIR	250,00 €		250,00 €
SUBVENTION	LOS ROCAFORTS	250,00 €	250,00 €	250,00 €
SUBVENTION	Médaille Militaire Canton de Sigean	- €		200,00 €
SUBVENTION	MUSICORBIERES	250,00 €	250,00 €	250,00 €
SUBVENTION	Resto du cœur	100,00 €		100,00 €
SUBVENTION	ROCK FOR YOU	250,00 €	250,00 €	250,00 €
SUBVENTION	ROQUEFORT CORBIERES RANDONN	250,00 €	250,00 €	250,00 €
SUBVENTION	Roquefort Histoire et patrimoine	250,00 €		250,00 €
SUBVENTION	ROQUEFORT RENCONTRE	250,00 €	250,00 €	250,00 €
SUBVENTION	Roquefort Scrabble	250,00 €		250,00 €
SUBVENTION	Roquefort Tennis	250,00 €		250,00 €
SUBVENTION exceptionnelle	SOUVENIR FRANCAIS	400,00 €	200,00 €	200,00 €
SUBVENTION	SPELEO CLUB	250,00 €	250,00 €	250,00 €
SUBVENTION	Sporting Club Leucte (Rugby)	800,00 €		- €
SUBVENTION	Subventions Exceptionnelles diverses	1 200,00 €		328,00 €
SUBVENTION	U.S.R	250,00 €	250,00 €	250,00 €
SUBVENTION	USP (rugby Sigean)	150,00 €		- €
SUBVENTION	Vieux Crampons	250,00 €		250,00 €
		14 242,00 €	8 400,00 €	12 000,00 €
Autres subventions		2 758,00 €	722,00 €	1 000,00 €
TOTAUX		17 000,00 €	9 122,00 €	13 000,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Proposition de vote par le maire :

Il est proposé :

-de statuer sur le montant des subventions versées aux associations



-d'accorder les subventions telles que indiquées sur le tableau ci-dessus à diverses associations locales ou œuvres d'utilité publique

M HURAUX précise que certains membres sont membres des associations et ne peuvent donc pas voter. On vote donc un budget global

Luc CASTAN : 54 associations sur la commune et il faut rajouter : Je joue de la guitare – Roc touch – The crazy family .

Yves HURAUX : avez-vous eu la liste ? Marie-Christine THERON-CHET : on nous l'a remise mardi ! Nous avons reçu la convocation vendredi et nous avons eu la liste mardi !!

Quelques remarques de Pierre VIE sur les modifications à faire sur adresse et Président de la Diane. Celle-ci se plaint de ne pas avoir eu la subvention exceptionnelle de 1.000,00 € Yves HURAUX : versée en 2022.

: quid de Sporting Leucate ? Pas réclamée !

Jean-Paul FOURNIER : souvenir militaire n'a eu que 200,00 € ! ils n'ont eu que ce qu'ils ont demandé !

Marie-Christine THERON-CHET sur caisse des écoles,

Aude VERISSIMO : pas utilisée en 2021 donc pas besoin de donner ! sur club de danse : On donnera les explications quand on en saura plus !

Marie-Christine THERON-CHET et Pierre VIE se concertent pour savoir s'ils votent et finissent par s'abstenir

OBJET N°7 :

2023-26 Vote des budgets 2023 – Budget principal

VOTES POUR : 12	VOTES CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 3
-----------------	------------------	-----------------

Exposé du rapport :

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M57 du budget principal et comme exposé par Mr Yves HURAUX, adjoint aux finances.

Le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2023 s'équilibre comme suit:

BUDGET	SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
GENERAL	Fonctionnement	2 099 678€51	2 099 678€51
	Investissement	3 045 363€72	3 045 363€72

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Proposition de vote par le maire :

Il est proposé :

- d'approuver le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2023
- d'adopter le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2023



2023-26 Vote des budgets 2023 – Budget Enfance Jeunesse

VOTES POUR : 12	VOTES CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 3
-----------------	------------------	-----------------

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M57 du budget Enfance Jeunesse.

Le budget primitif du budget Enfance Jeunesse pour l'exercice 2023 s'équilibre comme suit:

Enfance Jeunesse	Fonctionnement	253 550€00	253 550€00
	Investissement	0.00 €	0.00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Proposition de vote par le maire :

Il est proposé :

- d'approuver le budget primitif du budget Enfance Jeunesse pour l'exercice 2023
- d'adopter le budget primitif du budget Enfance Jeunesse pour l'exercice 2023

Opposition a participé car, quand on a les documents, on peut se prononcer dicit Marie-Christine THERON-CHET.

Minute 1h41' Vote du budget principal

Marie-Christine THERON-CHET : y-at-il d'autres tableaux ou pas ? présentation des tableaux et projets par Yves HURAU.

Marie-Christine THERON-CHET : augmentation des charges de personnel de 12%

Yves HURAU. Contractuels augmentés + Secrétaire Générale en 2022 / 2023

Compte non tenu du départ d'un agent administratif, à voir fin juin ce que ça donnera.

Investissement : diverses interventions sans intérêt, concernant Cancale, subventions consommées, PLU

Luc CASTAN. : entrevu la possibilité d'obtenir une recette qui viendrait atténuer cette charge.

Plutôt 2024 que 2023.

Enumération des projets.

Marie-Christine THERON-CHET : Diverses questions sur remboursement du capital des 300.000,00 €, sur le contenu des 73.000,00 €

Yves HURAU : demande de report du court terme. On en reparlera en juin avec CA

Marie-Christine THERON-CHET : vente de terrain ? Yves HURAU. : services techniques.

Constructible ? Jackie BOULAIN. : oui !

Le terrain prévu pour futur services tech. Peut-il supporter ce type de bâtiment ? Accès ? oui + eau + EDF

Marie-Christine THERON-CHET : dossier de Cancale à me donner car je n'ai pas confiance !

Refus de vote de l'opposition !

Questions diverses :

Posées par le groupe de l'opposition ! dicit Marie-Christine THERON-CHET

Brève discussion sur le fait d'avoir signé des « trucs » qui sont faux !

Combien d'agréments à la crèche ? Réponse d'Aude VERISSIMO.

Le ton monte entre Marie-Christine THERON-CHET et Jean-Pierre FOURNIER.

Luc CASTAN : stop !

Modalité d'adhésion à l'association qui régit les fêtes de la commune ?

Luc CASTAN : il n'y a pas d'association de ce type.

Vous serez convoquée quand ce sera légalement imposé.

Réunion de travail = pas convoquée !

Commission = convoquée !

Eclairage de la falaise : Marie-Christine THERON-CHET : Info ou Intox ?

Luc CASTAN : Ni l'un ni l'autre !

On est en phase de réflexion, si pression populaire : éclairage !

Si petite pression : « demi-éclairage ! »

Luc CASTAN : opinion personnelle non encore discutée avec le groupe : éclairage de la grotte !

Mr le Maire lève la séance.

Fin de la séance à 16H40

Après lecture de l'article de loi indiquant que le refus de vote constitue bien une abstention et après maintes polémiques, les conseillers de l'opposition (Madame THERON-CHET et Monsieur VIE) signeront les documents.

Le secrétaire de séance
Gérard FERRY

